

L a chronique Ovine

Semaine 31 du 6 août 2021

Cinq étapes pour se débarrasser du piétin



Éliminer le piétin, ou en diminuer les impacts sur le troupeau, est un travail de longue haleine mais qui reste possible ! Parce que les moyens de lutte sont à adapter à chaque situation, une méthode personnalisée en 5 étapes est désormais disponible.

En premier lieu, il faut évaluer la situation de l'élevage vis-à-vis du piétin à partir de la proportion de brebis qui présente des boiteries. Par ailleurs, le travail et le coût des traitements générés par la maladie sont évalués. La seconde étape consiste à

préciser les 3 facteurs de risque les plus impactants dans l'élevage. Lors de la troisième étape, il s'agit de déterminer les points forts de l'élevage en matière de lutte contre le piétin, les marges de progrès et les changements à envisager. Par exemple, si le pédiluve est une source de contamination, il vaut mieux arrêter et investir dans une stratégie plus efficace.

Piétin : 20 à 60 € par brebis

Tous les éléments pour construire le plan de lutte sont maintenant définis. Reste à se fixer des objectifs raisonnables sur trois ans. C'est l'objet de la quatrième étape. Une stratégie des moyens de lutte parfaitement adaptée à l'élevage est ensuite construite avec le vétérinaire et le technicien, en tenant compte des objectifs de l'éleveur, de ses souhaits et contraintes. Les 3 facteurs de risque à corriger et les moyens de lutte à adopter sont ainsi définis pour une durée de trois ans.

En respectant cette stratégie rigoureusement de la première à la troisième année, les impacts du piétin auront considérablement diminués. Pour en savoir plus, « se débarrasser du piétin en trois ans : une méthode pour choisir la stratégie adaptée au troupeau » sur www.inn-ovin.fr.

Photo semaine 31-21 : En suivant rigoureusement la stratégie définie pendant trois ans, la maladie sera contenue.

CP : CIIRPO

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Élevage/CIIRPO)